

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2016

La Lomagne Gersoise lance son OPAH

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 11 juillet dernier, à la salle des fêtes de Pauilhac. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Le Président Jean-Louis CASTELL et le Vice-président Guy VERDIER ont rappelé à leurs collègues les conclusions de l'étude pré-opérationnelle pour le lancement d'une OPAH « revitalisation rurale », soulevant particulièrement les problématiques de l'habitat indigne, le maintien à domicile des ménages âgés et handicapés et la lutte contre la précarité énergétique.

La convention fixant les priorités d'actions et les financements de chacun des partenaires au programme (l'Etat, et notamment l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Gers) a été approuvée et l'opération va pouvoir être lancée pour une période de 3 ans.

Le Conseil communautaire a également souhaité aller au-delà des objectifs principaux en proposant des actions complémentaires très ciblées sur les centre-bourgs de Fleurance, Lectoure et Miradoux pour favoriser la résorption de la vacance immobilière et encourager de mise en valeur du patrimoine architectural. Des dispositifs particuliers sur ces 3 communes concernant la sortie de vacance des biens, le ravalement des façades et la pose de menuiserie bois seront donc prévus avec des financements partagés entre les communes et la communauté de communes.

A l'occasion de ce conseil, M.VERDIER a présenté à ses collègues l'animatrice du programme, Mme Ninon LACHAUX, architecte, qui accompagnera les porteurs de projets dans la définition des projets et le montage des demandes d'aides pendant les 3 ans de la durée du programme. L'ensemble du dispositif sera présenté dans le prochain journal communautaire.

Au cours de cette réunion, la solidarité financière a également été au programme avec la proposition par Denis CASTAGNET, Vice-président, de modifier les attributions de compensation des communes et d'abonder l'enveloppe communautaire du Fonds National de Péréquation pour plus de solidarité et d'équité dans le financement des compétences communautaires. Il a également proposé l'attribution de 338.291 € de fonds de concours pour soutenir des projets d'investissement sur les communes de Montestruc, Fleurance, Sainte-Radegonde et Lectoure.